

Déontologie

Les interprètes respectent le code déontologique* de leur profession :

- ✓ **fidélité de la traduction** : l'interprète transmet la totalité du message sans rien ajouter ni enlever.
- ✓ **neutralité** : l'interprète n'intervient jamais à titre personnel ; il ne donne jamais ni conseils, ni avis.
- ✓ **secret professionnel** : l'interprète garde le secret sur tout ce qui concerne ses interventions.



DEONTOLOGIE

Le code éthique des interprètes peut être demandé à l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes (AFILS). Consultez le site : www.afils.fr ou envoyez un courriel : contact@afils.fr

Pour plus d'informations :

- ✓ L'interprète est à votre disposition et pourra également vous renseigner avant son intervention,
- ✓ Contactez notre secrétariat,
- ✓ Consultez notre site internet : www.donbosco.asso.fr/lsf-29.php

LSF 29 Don Bosco

49 rue Robespierre – 29200 BREST
Tél. 02 98 41 23 24 – Fax 02 98 42 40 44

SMS: 06 52 07 44 99

Mail : lsf29@donbosco.asso.fr

ooVoo : lsf29donbosco

N° d'agrément : 53.29.02683.29

Conditions d'accès pour les sourds du Finistère : être inscrit au LSF 29. Pour les modalités d'inscription, merci de contacter le secrétariat.

Le service LSF29 est affilié à l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes

Ouverture

Le **secrétariat** vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les **prestations d'interprétation** peuvent être assurées dans tout le Finistère, du lundi au vendredi, les soirées et week-end, en fonction des demandes et des possibilités du service.

Les conditions tarifaires sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.

Service financé par le Conseil Général du Finistère



- ✓ Pour développer la participation sociale des Sourds du département
- ✓ Par la diffusion de l'enseignement et de la pratique de la langue des signes



SERVICE LSF 29

MODE D'EMPLOI

Interprétariat

Français / Langue des Signes Française



© Laurent Verlainne

En coopération avec le Collectif Des Sourds du Finistère



Qu'est-ce qu'un interprète ?

La qualification

L'interprète est un **professionnel diplômé**, formé aux techniques d'interprétation d'une langue vers une autre langue. Dans le cas présent :

- de la Langue des Signes Française (LSF) vers le français
- du français vers la LSF.

Les domaines d'intervention

Les interprètes interviennent dans **toutes les situations** :

vie quotidienne, cérémonies, vie associative, arts et culture, sports et loisir, éducatif et scolaire, administratif et social, santé, professionnel, juridique et judiciaire, politique...

Les types d'interprétations

- ✓ **Interprétation de type liaison** : entretien, consultation...
- ✓ **Interprétation de type réunion** : réunion, formation, cérémonies...
- ✓ **Interprétation de type conférence** : conférence, assemblée, grande réunion, visite, séminaire, colloque...
- ✓ **Prestations spécifiques** : spectacles, médias, traduction (LSF / français écrit), téléphone...



© Laurent Verlaine

Actuellement notre service compte :

- **Trois interprètes diplômées**

Mode d'emploi

AVANT

La réservation

Pensez à réserver les services des interprètes **au plus tôt**.



© Laurent Verlaine

RENDEZ-VOUS

Le nombre d'interprètes mobilisés sera déterminé par le service, en fonction de la durée, du contenu et du type d'interprétation.

Si l'interprète est seul :

- ✓ Une pause est nécessaire au bout d'1heure maximum d'interprétation.
- ✓ L'interprétation ne peut pas dépasser 2 heures.

La préparation

La situation :

L'interprète reçoit le plus d'informations possible sur le contexte de son intervention : enjeux, contenus, intervenants.

Les documents :

L'interprète a accès aux documents de travail suffisamment à l'avance (textes, vidéos, supports...).

Le service peut annuler une intervention s'il n'a pas reçu les éléments nécessaires à une bonne préparation, une semaine à l'avance.

Toutes ces informations resteront confidentielles : la secrétaire et les interprètes sont tenus au secret professionnel.

PENDANT

La mise en place

La place de l'interprète doit être adaptée :

- ✓ **pour un entretien** (dialogue en face à face) : à côté du locuteur entendant et face au(x) locuteur(s) sourd(s),
- ✓ **pour une réunion** (échanges en cercle) : à côté de l'animateur de séance et face au(x) locuteur(s) sourd(s),
- ✓ **pour une conférence** (discours devant une assemblée) :
 - sur le côté, légèrement surélevé par rapport au public pour une interprétation vers la LSF,
 - face au locuteur sourd qui s'exprime devant le public pour une interprétation vers le français.

En conférence, lorsque l'interprète traduit du français vers la LSF, il doit disposer d'un retour son et image de qualité et, lorsque il traduit de la LSF vers le français, il doit disposer d'un micro-main.

Il convient de vérifier que la lumière ne gêne ni l'interprète ni les locuteurs sourds (contre jour) et d'apporter les réglages nécessaires pour un bon éclairage (si la salle est plongée dans l'obscurité).



© Laurent Verlaine

La prise de parole

La prise de parole des différents locuteurs doit être régulée : l'interprète ne traduit qu'un message à la fois.

Exprimez-vous naturellement, avec un débit modéré mais régulier. Adressez-vous directement à votre interlocuteur (et non pas à l'interprète).